

Publié le 14 décembre 2022



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 12 décembre 2022

Délibération n° 2022-147

**SAEML BORDEAUX METROPOLE AMENAGEMENT (BMA) : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE
2021 - COMMUNICATION**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire*

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 34

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, David CHARBIT, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Joël GIRARD, Jean Pierre BRASSEUR, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Eric SARRAUTE, Pierre SAUVEY, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Christine PEYRE, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Maria GARIBAL

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 9

Mesdames, Messieurs : Marie RECALDE à Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPARD à Thierry TRIJOLET, Ghislaine BOUVIER à Eric SARRAUTE, Aude BLET-CHARAUDEAU à Bastien RIVIERES, Samira EL KHADIR à David CHARBIT, Léna BEAULIEU à Joël GIRARD, Arnaud ARFEUILLE à Cécile SAINT-MARC, Thierry MILLET à Christine PEYRE, Patrice LASSALLE-BAREILLES à Maria GARIBAL

ABSENTS : 6

Mesdames, Messieurs : Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mauricette BOISSEAU, Patricia NEDEL, Marie-Eve MICHELET, Kubilay ERTEKIN, Thomas DOVICH

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Thierry TRIJOLET

Monsieur Thierry TRIJOLET, Adjoint au Maire Délégué à l'Urbanisme, Grands projets urbains, Habitat, Patrimoine, Politique de la ville, rappelle à l'Assemblée que Bordeaux Métropole Aménagement (BMA) est une SAEML d'aménagement créée en 1966, chargée d'opérations confiées par des collectivités ou établissements publics en vertu de conventions de concession ou de mandats. Elle intervient pour le compte de ses cocontractants : principalement la Région et Bordeaux Métropole, mais aussi le Département de la Gironde et plusieurs communes de l'agglomération et du département, notamment Mérignac (ZAC du centre-ville).

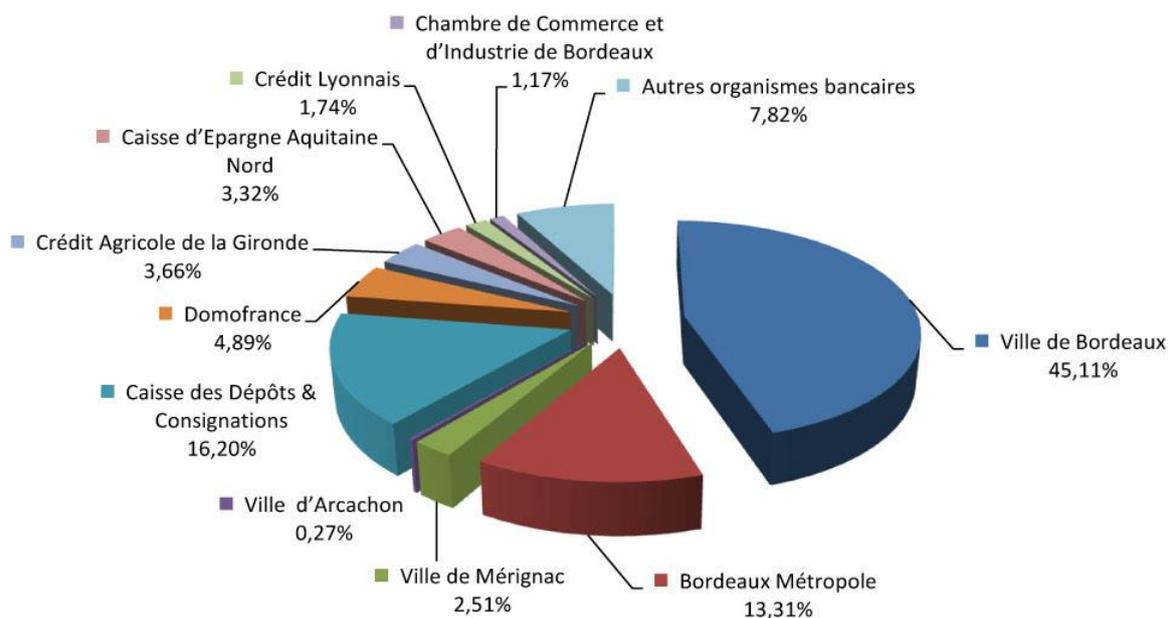
Les travaux réalisés par la SAEML BMA se répartissent ainsi en trois catégories :

- 1) les opérations d'aménagement urbain par le biais de concessions d'aménagement (ZAC par exemple)
- 2) les mandats de construction publique avec notamment la Région Aquitaine pour la construction et la gestion des lycées
- 3) Les opérations pour son propre compte.

Par exemple, la réalisation opérationnelle de la ZAC du centre-ville de Mérignac a été concédée à Bordeaux Métropole Aménagement (BMA) le 23 novembre 2007 afin de mener à bien la maîtrise foncière et la commercialisation des 4 îlots, ainsi que les travaux d'aménagement des espaces publics de la zone.

L'actionnariat public est réparti autour de la Ville de Bordeaux, entre Bordeaux Métropole et les villes de Mérignac et Arcachon. L'actionnariat privé est principalement représenté par de grandes institutions financières (la Caisse des Dépôts et Consignations, la Caisse d'Épargne Aquitaine Nord et le Crédit Agricole). La Chambre de Commerce et d'Industrie, et la SA d'HLM Domofrance sont également présents au Conseil d'Administration de BMA.

Le capital social s'élève à 3 945 517,77 € pour un effectif de 35 personnes.



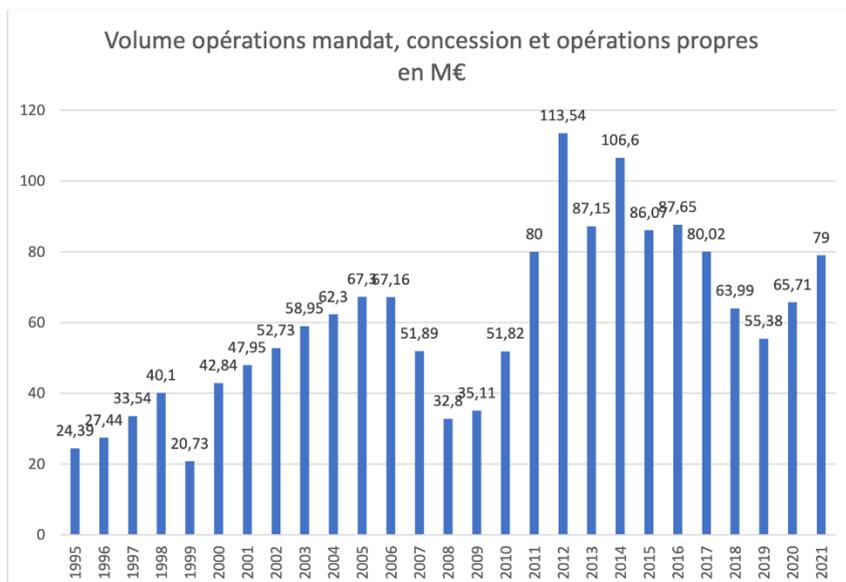
L'activité a été en 2021 très soutenue dans tous les secteurs d'activités, ce qui se traduit par le volume d'activités de 79 M€ en 2021 contre 65,7 M€ en 2020.

Les équipes de BMA ont élaboré, publié et notifié 610 marchés publics dont 52 appels d'offres formalisés. Le paiement des entreprises a généré le traitement de 7584 factures (contre 6662 en 2020).

Le chiffre d'affaires global de BMA évolue ainsi :

Année	Chiffre d'affaires en M€
1995	2,06
1996	2,13
1997	3,03
1998	3,70
1999	5,24
2000	8,24
2001	3,75
2002	5,73
2003	10,42
2004	14,00
2005	10,78
2006	5,45
2007	5,46
2008	6,80
2009	3,07
2010	4,44
2011	4,26
2012	9,74
2013	4,42
2014	4,06
2015	18,42
2016	15,12
2017	26,55
2018	4,42
2019	9,33
2020	4,47
2021	4.34

Le volume d'opérations traitées par la société est un indicateur objectif du niveau d'activité.

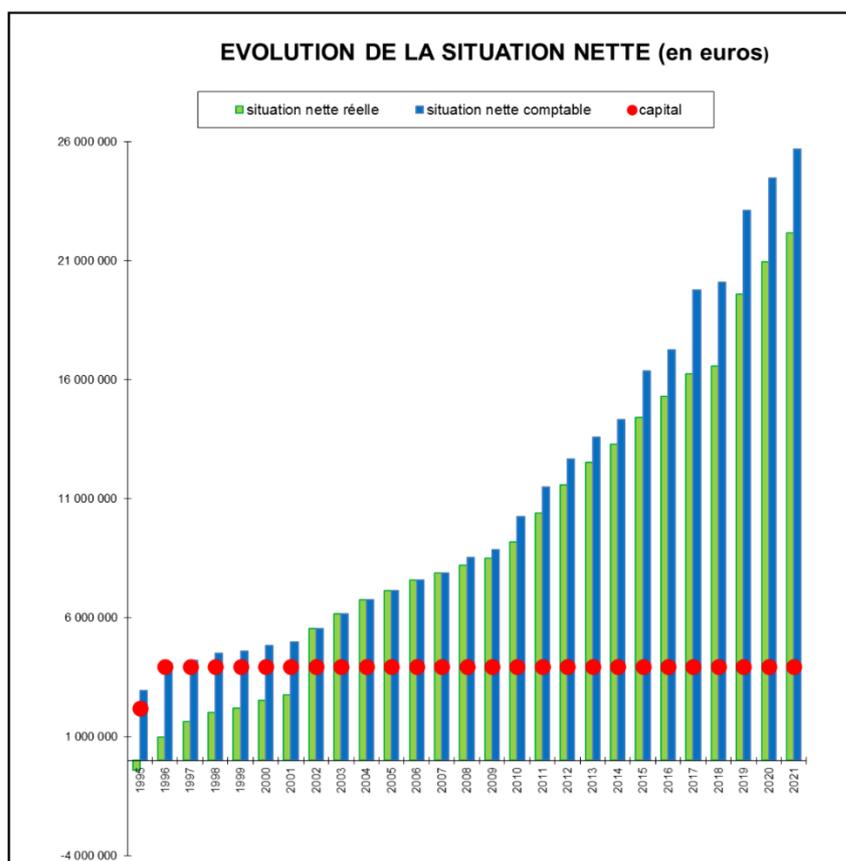


Le résultat net comptable, s'élève à 685 052 € après impôts.

Le total des charges d'exploitation, hors concessions, se monte à 4 832k€.

Ce total est en diminution de 2% par rapport à l'exercice 2020, il s'élevait sur cet exercice à 4 932 k€.

Le résultat d'exploitation est bénéficiaire et s'établit à 796 k€ contre 575 k€ en 2020.



Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ENTENDU le rapport de présentation,

PREND ACTE :

ARTICLE UNIQUE : du rapport d'activité 2021 de Bordeaux Métropole Aménagement.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 12 décembre 2022



Monsieur Thierry TRIJOULET
Secrétaire de séance

Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.